

LIVRET D'ACCUEIL DES ASSOCIE.E.S EN SITUATION DE HANDICAP



1. INTRODUCTION

2. DISPOSITIF D'ACCUEIL DES ASSOCIÉES EN SITUATION DE HANDICAP

- Qu'est ce que le handicap ?
- Qui m'accompagne ?
- Comment se déroule ma formation ?
- Les outils à ma disposition

3. PARTENARIATS

4. CONTACTS UTILES

5. ANNEXES

Tous différent.e.s
Tous ensemble
Tous gagnant.e.s



Moteur



Auditif



Cognitif



Visuel



Psychique



Maladies
invalidantes

Les Entreprises Ephémères pour l'Emploi sont inscrites dans une politique d'égalité des chances afin de permettre à tous les associés d'accéder à ses formations et développer leur potentiel.

Tous les associés en situation de handicap temporaire ou permanent, ou qui souffrent d'un trouble de santé invalidant sont accompagnés tout au long du dispositif. Les Entreprises Ephémères pour l'Emploi s'engagent ainsi, pour tout associé présentant une situation de Handicap à :

- Prendre en compte ses besoins
- Etudier des aménagements spécifiques pour son accompagnement tout au long de la formation
- L'accompagner dans ses démarches

Les Entreprises Ephémères pour l'Emploi déploient les moyens humains, matériels et techniques dont elles disposent pour favoriser l'accueil, l'accompagnement et l'insertion professionnelle des associés en situation de handicap.

Définition de l'handicap

Est considéré comme un handicap :

- La limitation d'activité ou restriction de la participation à la vie en société subie par une personne en raison d'une altération, d'une fonction ou d'un trouble de santé invalidant ;
- Toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales ou cognitives ou psychiques.

Afin de bénéficier du dispositif d'accompagnement et des aménagements spécifiques, je vous invite à vous munir d'un document officiel attestant de votre situation de handicap ou de faire les démarches nécessaires afin d'obtenir la reconnaissance de votre handicap.

2. DISPOSITIF D'ACCUEIL DES ASSOCIEES EN SITUATION DE HANDICAP

Vous trouverez ci-dessous, la liste des différentes reconnaissances et organismes qui délivrent ou attestent de votre situation de handicap.

C'est lors de votre inscription que vous devrez fournir le document qui sera étudié afin de définir les aménagements dont vous auriez besoin.

- **RQTH**, délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) : **La reconnaissance de Travailleur Handicapé** est une décision administrative qui accorde aux personnes en situation de handicap une qualité leur permettant de bénéficier d'aides spécifiques et d'un tiers temps.
- **ALD** relève de la sécurité sociale (attestation AMELI) : **L'affection de longue durée** concerne les maladies chroniques

Qui m'accompagne ?

Au sein des Entreprises Ephémères pour l'Emploi vous disposez d'un Référent Handicap :

Didier KRIEF
06.14.26.65.35

Le Référent Handicap est l'interlocuteur privilégié des associés en situation de handicap qui rencontrent des difficultés de formation, d'insertion professionnelle. Il apporte des réponses personnalisées et adaptées à leurs besoins et à leur situation.

Le Référente Handicap veille à la prise en compte de l'accueil des associés en situation de handicap par l'ensemble de l'équipe pédagogique des Entreprises Ephémères pour l'Emploi.

Comment se déroule ma formation ?

 **Un accompagnement en 3 étapes**

1. Quand parler de mon handicap ?

Dès votre candidature au sein des Entreprises Éphémères pour l'Emploi, vous indiquez au coach qui vous contacte pour un premier entretien, que vous êtes en situation de handicap.

Dès l'instant que votre Référente Handicap est informée de votre situation, elle conviendra d'un rendez-vous supplémentaire avec vous afin de s'assurer de la bonne mise en place des aménagements nécessaires au bon déroulement de votre formation.

Pour que ces aménagements soient mis en place, il vous sera demandé de fournir l'attestation de reconnaissance de votre situation de handicap ou tout autre document attestant de votre situation.

2. Comment est adaptée ma formation ?

Au cours de l'entretien que vous aurez avec la Référente handicap il sera déterminé avec vous les aménagements dont vous aurez besoin.

En fonction de votre situation, ces aménagements peuvent varier.

3. Comment est organisé le suivi de ma formation ?

Tout au long des 6 semaines du dispositif, votre Référente Handicap reste à votre écoute, de même que le directeur et les coachs si vous en ressentez le besoin. Ils suivent votre évolution.

La Référente Handicap s'engage à respecter le caractère confidentiel de vos échanges et ne transmet aucune information vous concernant sans votre accord.

Les outils à ma disposition

La plateforme sur mesure des Entreprises Éphémères pour l'Emploi est dédiée à chaque associé dès lors qu'il est inscrit et suit le parcours de formation.

C'est un espace personnalisé, individuel ou collectif où l'associé peut y accéder via un ordinateur, téléphone portable, tablette dès lors qu'il dispose d'une connexion internet.

Cette plateforme est indispensable pour chaque associé. Il facilite la communication et la transmission d'informations essentielles pour le bon déroulement de sa formation et de son insertion professionnelle.

2. DISPOSITIF D'ACCUEIL DES ASSOCIE.ES EN SITUATION DE HANDICAP

Grâce à cet outil, vous pouvez accéder dans un seul espace à plusieurs services :

- ✓ GESTION DES MEMBRES
 - Annuaire des Membres
 - Objectifs
 - Gestion des Statistiques
- ✓ ACTIONS
 - Planning
 - JobFit
- ✓ MON ESPACE
 - Offres
 - Candidatures
 - OpenJobs
 - Ateliers
 - Actualités
 - Mes documents
- ✓ ENTREPRISES
 - Espace Entreprises
- ✓ SERVICE COMMUNICATION
 - Listing Presse
- ✓ FORMATION
 - LES 6C
 - CLEA
 - KOKOROE
- ✓ OUTILS MESSAGERIE
- ✓ WEBMAIL
- ✓ ESPACE DOCUMENTS
- ✓ NOTIFICATIONS
- ✓ AIDE

Pour les associés en situation de handicap à mobilité réduite, une rampe d'accès et des sanitaires aux normes Handicap sont disponibles.

3. PARTENARIATS

Les Entreprises Éphémères pour l'Emploi mettent en place des partenariats afin d'accompagner les associés en situation de HANDICAP dans leur démarche de recherche d'emploi.



4. CONTACTS UTILES

- RÉFÉRENTE HANDICAP Entreprises Éphémères pour l'Emploi

Madame Caroline De Laurentis

☎ 06.14.26.65.35

✉ c.delarentis@entreprises-ephemeres.fr

- RÉFÉRENT(E)S AGEFIPH

PACA

Hélène PATRY HEINTZ - Aline DA DALTO

☎ 04.42.93.15.50

✉ mf-provence-alpes-cotedazur@agefiph.asso.fr

- LADAPT

PACA

M. PHILIPPE METIVET

☎ 06.22.58.60.52

✉ metivet.philippe@ladapt.net

Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (modifications des dispositions du code de l'éducation introduites par la loi).

Décret n°2005-1587 du 19 décembre 2005 relatif à la maison départementale des personnes handicapées et modifiant le code de l'action sociale et des familles.

Décret n°2005-1617 du 21 décembre 2005 relatif aux aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap.

Loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.